



DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

(SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2024)

En vertu des articles 176.1, 966.2 et 966.3 du Code municipal, les états financiers, l'état établissant le taux global de taxation et tout autre document déterminé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation par règlement publié à la *Gazette officielle du Québec* seront déposés à la séance ordinaire du 6 mai 2024, 19h.

Le vérificateur fait rapport de sa vérification au conseil. Dans son rapport, il déclare, entre autres, si:

- 1° les états financiers représentent fidèlement la situation financière de la municipalité au 31 décembre et le résultat de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date;
- 2° le taux global de taxation réel a été établi conformément à la section III du chapitre XVIII.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1).

Le vérificateur externe aura transmis son rapport au greffier-trésorier.

Le tout sera déposé à la séance ordinaire du conseil du 6 mai prochain à 19 h.

Donné à Sainte-Catherine-de-Hatley, en ce 26 avril 2024,

Marc Marin
Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je, soussignée, Marc Marin, résidente à Sherbrooke, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été publié et affiché conformément à la loi, au bureau municipal situé 35, Chemin de North Hatley à Sainte-Catherine-de-Hatley, à l'église Sainte-Catherine et au 50 de la Grand-Rue à Sainte-Catherine-de-Hatley, en date du 24 avril 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 26 avril 2024.

Marc Marin
Directeur général et greffier-trésorier